

Chapitre 5 Distinguer son intérêt et partager celui des autres

La logique du chapitre

Il s'agit de définir les notions d'intérêt personnel et d'intérêt collectif tout en montrant qu'en agissant dans l'intérêt collectif on agit aussi bien souvent pour soi-même.

Ce chapitre permet de faire comprendre le sens de la coopération et de l'entraide. Sans amener les élèves à confondre les deux, il s'agit de leur faire prendre conscience de l'importance de respecter ses engagements, au nom de l'intérêt personnel comme de l'intérêt collectif. La double page d'ouverture (pp. 370-371) est volontairement inductive : comment les élèves réagissent-ils spontanément aux situations des deux documents ? Comment justifient-ils leurs réactions ? La notion d'intérêt collectif est abordée dans un dossier documentaire qui permet également de la mettre en relation avec celle d'intérêt personnel (pp. 372-373). Les élèves sont justement invités à débattre ensuite de cette relation en s'appuyant sur quelques documents et sur leur réflexion personnelle (pp. 374-375).

Pour aller plus loin

Bibliographie / Sitographie

- Tanguy Pay, *Le Balayeur du désert*, La Renaissance du Livre, 2003. Un livre qui peut être l'un des supports du thème.
- François Galichet, *Pratiquer la philo à l'école*, sur « philogalichet.fr ». Une lecture très intéressante sur l'une des manières d'appréhender le thème avec des élèves.

P. 370-371 OUVERTURE

Doc. 1 Le bénévolat, intérêt personnel ou collectif ?

Cette affiche du Mouvement associatif rennais entend pousser les gens à s'engager dans le bénévolat pour aider les autres et s'enrichir soi-même. Il s'agit aussi de montrer que la démarche de l'engagement est naturelle, que tout le monde peut avoir cette démarche et pas seulement quelques « Zorro ».

Doc. 2 Le vélo, un sport collectif ?

Cette photo d'une triplette en pleine ascension d'une route de montagne permet de montrer qu'intérêt personnel et intérêt collectif se rejoignent parfois.

RÉPONSE AUX QUESTIONS

1. Cette femme est déguisée en Zorro car elle veut aider les autres. On satisfait son intérêt personnel en aidant les autres car on se sent utile.
2. Chaque cycliste pédale pour gagner mais la victoire personnelle ne peut passer que par la victoire du collectif.

Le Coin Philo

Ce « Coin Philo » permet d'aborder la notion d'intérêt à partir de quelques situations de la vie quotidienne des élèves ou de leurs parents. Si faire ses devoirs renvoie à son intérêt personnel (on ne travaille pas pour ses parents ou ses professeurs), les autres situations (échanger des services, élire un délégué) mêlent intérêt personnel et intérêt collectif. Les élèves sont invités à expliquer comment ils conçoivent leur place et celle des autres dans ces actions.

P. 372-373 JE CONSTRUIS MON JUGEMENT L'INTÉRÊT COLLECTIF

Il s'agit de montrer aux élèves comment distinguer l'intérêt général et l'intérêt collectif tout en leur faisant comprendre que les deux peuvent se rejoindre.

Doc. 1 « jeunes et vieux, connectez-vous ! »

Ce document doit permettre, en partant de l'action menée par un établissement du Loiret, d'aider les élèves à distinguer intérêt personnel et intérêt collectif autour d'une expérience intergénérationnelle qui a profité à tous.

Doc. 2 Le Lion et le rat

Cette fable de La Fontaine permet d'évoquer, à partir d'un classique de la littérature, le fait que l'intérêt personnel de deux individus peut se rejoindre, et que la défense de l'intérêt d'autrui peut un jour servir en retour son propre intérêt.

Doc. 3 « Je colle, je coche et je dépanne »

Cet article de Richard Vivion, paru sur le site de France bleu Pays de Savoie le 9 février 2016, montre que l'on peut agir dans sa vie quotidienne par intérêt personnel mais aussi dans l'intérêt collectif.

RÉPONSE AUX QUESTIONS

Le Coin Philo

Le travail d'intérêt général est une contrainte qui s'exerce sur une personne qui a enfreint une règle, une loi. Il est donc apparemment contraire à l'intérêt personnel de la personne punie. Cependant, cette peine vise à réaliser une tâche utile à la collectivité (réponse à l'intérêt collectif). En réalisant sa peine, l'individu se réintègre dans le groupe, dans la société, aux actions de laquelle il participe. Il y trouve donc un intérêt personnel, même de manière forcée.

1. Les élèves comme les personnes âgées ont pu parfaire leur formation Internet et progresser dans leurs techniques de recherche sur le web.
2. Les élèves de 6^e ont des échanges fructueux avec les personnes âgées qu'ils comprennent de ce fait mieux. Ils se sont enrichis collectivement grâce à ces rencontres.
3. Le lion aurait pu manger le rat.
4. Le rat lui en est reconnaissant et le sauve à son tour d'une mauvaise posture.
5. Le rat veut sauver le lion pour le remercier de lui avoir laissé la vie sauve, le lion veut se libérer : les deux intérêts personnels se rejoignent.
6. En collant cette étiquette, on met ses objets ou ses compétences au service des autres ; c'est aussi une manière de prendre en compte les besoins des autres.
7. Celui qui prête un objet espère qu'il pourra, grâce au succès de ce système, emprunter à son tour quelque chose ou se faire aider par un voisin.

Synthèse

Agir pour la collectivité ne signifie pas nécessairement agir contre son intérêt personnel, au contraire, on le voit en particulier lorsqu'on s'engage dans des actions solidaires. En outre, notre intérêt personnel ne va pas forcément à l'encontre de celui de l'autre. Par exemple, participer à une collecte de nourriture des Restos du Cœur répond à l'intérêt des personnes les plus démunies qui bénéficient des repas distribués ; cela permet aussi à la personne qui donne de la nourriture, de l'argent ou du temps bénévole de satisfaire son envie de faire une « bonne action » et de participer à la vie de la société. Les actions solidaires impliquent l'engagement de ceux qui les mènent et l'engagement comporte la double dimension de satisfaction de son intérêt personnel et de réalisation de l'intérêt collectif (celui d'une association, celui d'un groupe social, celui de la société tout entière).

P. 374-375 JE DÉBATS MON INTÉRÊT PEUT-IL S'IMPOSER AUX AUTRES ?

Il s'agit ici, en partant d'une situation qui fait partie du quotidien des élèves, de les faire réfléchir sur la manière de convaincre les autres au lieu d'imposer son avis de manière autoritaire.

Doc. 1 Dispute au collège

Ce texte permet de poser les bases du débat en évoquant le fait qu'on ne peut imposer son avis aux autres même s'il semble donné dans l'intérêt de tous.

Doc. 2 La coopération plutôt que la compétition

L'organisation Non-Violence Actualité a pour objectif de répondre aux demandes des particuliers et des institutions en matière de documentation, de contacts, de formation... Ici, il s'agit de montrer que plutôt que d'imposer son intérêt aux autres, il vaut mieux coopérer autour d'un projet commun.

Doc. 3 L'intérêt personnel du tricheur

Ce tableau de Georges de La Tour montre que tricher c'est faire passer son intérêt avant celui des autres.

Doc. 4 Argumenter pour convaincre

Ce schéma montre l'importance de la communication et de l'argumentation pour convaincre. On ne convainc pas les gens en les manipulant et en faisant passer son intérêt personnel avant celui des autres.

RÉPONSE AUX QUESTIONS

1. Théo aurait dû prendre l'avis de ses camarades avant de faire déplacer le cours. Il aurait dû les convaincre en leur donnant des arguments susceptibles de les persuader.
2. Ensemble, les deux ânes vont là où chacun d'eux voulait aller.
3. Le joueur de gauche triche. En trichant, il impose son intérêt personnel dans le jeu.

Le Coin Philo

Ce « Coin Philo » fait réfléchir les élèves sur la force et la nécessité de l'argumentation. Certains élèves diront certainement qu'ils ne changent jamais d'avis. En leur demandant pourquoi, on les invite à relativiser leur point de vue et à organiser leur pensée. L'objectif est aussi de faire comprendre aux élèves que changer d'avis n'est pas synonyme de faiblesse ou de soumission ; il s'agit simplement de montrer comment des arguments construits peuvent convaincre, et qu'être convaincu et vaincu sont deux choses très différentes.

P. 376 JE M'EXERCE

1 J'étudie un conflit de valeur

1. Antigone et Créon s'opposent sur le fait de donner ou non une sépulture à Polynice.
2. Créon dit défendre l'intérêt général, Antigone défend l'intérêt personnel contre une loi qu'elle juge injuste. Des élèves pourront défendre un autre point de vue, acceptable s'il est argumenté : Antigone peut elle aussi être considérée comme défendant une forme d'intérêt collectif, puisqu'elle veut permettre à son frère d'accéder aux Champs-Élysées après sa mort. C'est le droit de *tout* homme à accéder à un enterrement décent que défend Antigone.
3. Cette question doit permettre aux élèves de s'interroger sur le droit de se révolter contre une loi qui contrevient aux droits fondamentaux de l'Homme.

2 Je comprends que la loi défend l'intérêt général et le bien commun

1. Le conducteur risque un accident.
2. Il ne respecte pas son intérêt personnel, puisqu'il risque sa vie.
3. Il peut non seulement perdre la vie, mais provoquer un accident qui mettra en danger la vie des autres.

P. 377 JE CONSTRUIS MON BILAN

2 Je réalise un schéma

Bulle en haut à gauche : Bien commun

Bulle en haut à droite : Satisfaction personnelle

Bulles au centre : Conflits d'intérêts et Résolution du conflit d'intérêts